

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 17 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, WILHELM Nicolas.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET, Amandine, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à
Mme GUILLEMINOT Karine,
Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
MOMBARD Dominique,

Conseillers municipaux présents : 14

Quorum : 12

M. LARRA Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour

N° DE DELIBERATION	OBJET
DEL2025_57	Aide financière pour les travaux d'amélioration thermique du hall d'entrée de l'école
DEL2025_58	Demande de fonds de concours - Travaux d'extension du restaurant scolaire – Valence Romans Agglo
DEL2025_59	Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité – Article L.332-23-2 du code général de la fonction publique

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;
Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20202605_04 du 26 mai 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dont décisions de renonciation au D.P.U.

N°	Date de la décision	Objet
DEC2025_36	25/03/2025	Renouvellement concession ALLEMANY N°172
		N° 37 à 41 – Délibérations du Conseil Municipal du 25 mars 2025
DEC2025_42	27/03/2025	Contrat de maintenances avec dépannages des installations de chauffage - climatisation - ventilation des bâtiments communaux - Société IDEX
DEC2025_43	28/03/2025	Mission partielle d'architecte - Travaux d'extension du restaurant scolaire - Société Yes Architecture
DEC2025_44	28/03/2025	Mission de maîtrise d'œuvre - Travaux d'amélioration thermique du hall d'entrée de l'école - Yes Architecture
DEC2025_45	02/04/2025	DIA LARRA / GIOVANNONE – Parcelle cadastrée n° AC559 - 19 Chemin des Fourneaux, reçue en mairie le 01 avril 2025
DEC2025_46	02/04/2025	DIA MARITON / GIOVANNONE – Parcelle cadastrée n° AC563 - 21 Chemin des Fourneaux, reçue en mairie le 01 avril 2025
DEC2025_47	02/04/2025	DIA CONSORT JEAGLE / GUEGUEN – Parcelles cadastrées n° AB 572 et 590 - 4 Domaine du Grand Chemin, reçue en mairie le 02 avril 2025
DEC2025_48	03/04/2025	Mission CSPS - Amélioration thermique du hall d'entrée de l'école Julien VICAT
DEC2025_49	03/04/2025	DIA ZHOU / CAILLET – Parcelles cadastrées n° AI 290 et 283 - 7 Lot La Grange, reçue en mairie le 03 avril 2025
DEC2025_50	07/04/2025	DIA GRANJON / UZUN – Parcelle cadastrée n° AI 161 (pour 521 m²) - 76 Avenue Dauphiné Provence, reçue en mairie le 04 avril 2025
DEC2025_51	08/04/2025	Renouvellement concession N°153 MANDON
DEC2025_52	10/04/2025	Aménagement et de sécurisation du parvis d'entrée de l'école élémentaire Julien VICAT et de son parking annexe - Attribution des marchés de travaux
DEC2025_53	11/04/2025	DIA ARESCALDINO et SALOMEZ / ROLLIN et JOURJON – Parcelle cadastrée n° AC 516 - 3 Chemin des Fourneaux, reçue en mairie le 08 avril 2025

DEL2025_57 - Aide financière pour les travaux d'amélioration thermique du hall d'entrée de l'école

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique.

Par délibération du 01 mars 2022, la commune de Mours Saint Eusèbe adhère à cette compétence, lui donnant notamment accès :

- À un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- À une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Mours Saint Eusèbe projette des travaux sur le bâtiment de l'école Julien VICAT, consistant notamment à :

- La création d'un sas thermique composé de 2 portes automatiques.
- Le remplacement des parois en polycarbonate sur les façades est et sud par des murs à ossature bois isolés + vêtture.
- L'abaissement du plafond et son isolation. L'intervention sur les plafonds permettra d'améliorer l'acoustique du hall et de rafraichir l'ambiance générale.
- Le remplacement de l'éclairage du hall, et du parvis extérieur.
- La reprise des abords pour gérer les pentes.

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 118 675.04 € HT.

Compte tenu de ces éléments,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de travaux d'amélioration thermique du hall d'entrée de l'école
- **CEDE** à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

DEL2025_58 - Demande de fonds de concours - Travaux d'extension du restaurant scolaire – Valence Romans Agglo

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet d'extension du restaurant scolaire.

Ces travaux peuvent être subventionnés par Valence Romans Agglo au titre du fonds de concours.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 85 885.98 €, soit 103 063.18 € TTC. Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

Dépenses	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre (mission partielle d'architecture)	2 600.00 €	
Fourniture et pose d'une véranda	64 958.33 €	
Maçonnerie	7 524.45 €	
Carrelage	3 029.50 €	
Chauffage / Climatisation	6 547.70 €	
Electricité	1226.00 €	
TOTAL TRAVAUX	85 885 .98 €	
Financement		
Fonds de concours - VRA	22 343.00 €	26.01 %
Financement de la Commune	63 542.98 €	73.99 %
TOTAL FINANCEMENT	85 885.98 €	100.00%

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Valence Romans Agglo une aide financière au titre du fonds de concours.

DEL2025_59 - Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité – Article L.332-23-2 du code général de la fonction publique

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Monsieur le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le rapporteur expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour aider à la prise en charge des temps d'animation à l'ALSH Les Zigottos. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **CREER**, à compter du 22 avril 2025, un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation, pour effectuer les missions d'animation au sein de l'ALSH les Zigottos, suite

à l'accroissement saisonnier d'activité, dont la durée hebdomadaire de service est de 32h00 (32/35^{ème})

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, à compter du 22 avril 2025, pour une durée maximale de 6 mois sur une période maximale de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité de l'ALSH Les Zigottos ;
- **DIT** que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget principal de la Commune.

Informations / Questions diverses

- Tarifs des locations des salles, matériels, concessions cimetière : Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion de la commission animation afin d'étudier principalement les tarifs de locations des salles et du matériel. Cette réunion aura lieu le 17 mai 2025 à 10h00 en mairie.
- Choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement du centre du village : Monsieur le Maire indique que la société INFRACONSULTING, basée à Valence, a été retenue pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un coût s'élevant à 26 775.00 € HT.
- Organisation d'un exercice PCS : Monsieur le Maire propose d'organiser un exercice sur table le 04/11/2025 au matin, en mairie.
- M. ROUX donne lecture des dossiers examinés par la commission d'urbanisme.
- Mme DESSEMOND informe l'Assemblée des dates des prochaines manifestations :
 - Le 08/07/2025 : folklore (troupe de Cuba),
 - Le 11 et 12/10/2025 : Chemin des artistes,
 - 08/05/2025 : commémoration à 11h30.
- Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le maintien ou non, cette année, de la commémoration du 27 mai. Avec 7 voix pour, 6 voix contre et une abstention, il est décidé de ne pas organiser cette cérémonie cette année.

Fin de séance à 19h50

A Mours Saint Eusèbe, le 22 avril 2025,

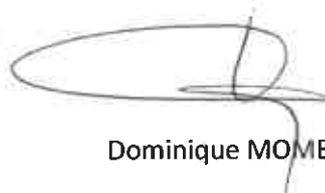
Le Secrétaire de séance



LARRA Stéphane



Le Maire de Mours Saint Eusèbe



Dominique MOMBARD